



Classe chantante au collège

publié le 18/09/2018 - mis à jour le 13/10/2020

Descriptif :

Depuis la rentrée de scolaire, les élèves de 6°B et 6°C ont deux heures d'éducation musicale par semaine.

Cette année, les élèves de 6°B et 6°C participent à une innovation pédagogique menée dans l'Académie de Poitiers ; les classes chantantes.

Le projet académique a pour ambition d'inscrire le cours d'éducation musicale dans une acquisition bienveillante et exigeante de l'ensemble des compétences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

- La musique au service de la réussite

Une pratique régulière et assidue du chant choral pendant au moins quatre ans développe chez les enfants et les adolescents des facultés cognitives et intellectuelles facilitant les apprentissages scolaires.

- réduction des inégalités
 - développement chez les enfants et les adolescents de la confiance en soi
 - appropriation plus rapide des règles de vie en collectivité
 - amélioration de 13% des capacités de mémorisation
 - amélioration des capacités de réception sonore facilitant l'apprentissage du langage et des langues étrangères
 - construction d'une autodiscipline favorisant les apprentissages
 - amélioration des résultats scolaires de 15 points de pourcentage en moyenne entre un élève musicien et un non-musicien
 - développement des notions de persévérance et d'effort indispensables à un travail scolaire efficace
- En somme, la musique apprend à apprendre
- La mise en place des classes chantantes au collège Jules Michelet
 - pas plus de travail à la maison que pour le cours d'éducation musicale dispensé dans les autres classes
 - une évaluation adaptée
 - aucun pré-requis musical nécessaire pour la pleine réussite de l'élève

Les Ressources des Classes Chantantes sont à disposition sur le site d'éducation musicale du collège, dans la page 6e, dans la rubrique classe chantante.

https://padlet.com/m_rouffignac76/c...